



ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

A transmettre à la Mairie de LA CLAYETTE

le plus tôt possible et au plus tard

2 mois avant la date de la manifestation

soit par courrier soit par mail (imprimés téléchargeables sur le site de la Mairie)

ASSOCIATION _____

Personne à contacter (nom et n°téléphone) :

.....

MANIFESTATION
OBJET :
DATE :
LIEU :

I - DEMANDE DE MATERIEL (livré par les services techniques)

	Nombre
Barrières (150)	
Chaises (150)	
Podium (6 m x 8,40 m) (*)	
Grilles exposition (15)	

(*) En ce qui concerne la location du podium, il sera nécessaire de prendre contact avec **M. Patrice DESCHARNE (06.33.26.52.93)** afin de vérifier les possibilités d'installation.

Date de livraison souhaitée (préciser le numéro de la semaine) :

Lieu(x) de livraison et de récupération du matériel :

.../...

II - DEMANDE DE MATERIEL (à retirer par l'association)

Après dépôt de la caution en Mairie, le matériel pourra être récupéré par le demandeur dans le **local derrière la salle des fêtes, en face du 4 rue des Acacias** ; une clé pour l'ouverture de ce local vous sera remise en Mairie

- **retrait du matériel** : à partir du mercredi avant la manifestation.
- **remise du matériel** : **IMPERATIVEMENT le lundi** suivant la manifestation ; celui-ci devra être empilé correctement, de la même façon qu'il a été trouvé au retrait. La clé sera remise dans le trou prévu à cet effet dans la porte gauche du local.
- **les cautions pourront être retirées** en Mairie dès le mercredi matin suivant la manifestation (sauf pour les stands que le délai sera d'un mois)

	Nombre demandé	Caution	Coût total
Tables 2 m/2,20 m x 0,70 m (36)		50 €	
Bancs (2 m/2,20 m) (49)		50 €	
Stand 3 x 3 (3)		200 €	
Stand 6 x 3 (2)		200 €	
Tonnelles 3 x 3 (4)		200 €	
	TOTAL...		

<u>Date arrivée</u> <u>Demande en Mairie</u>	<u>Décision</u>

Clé remise : n°

DEMANDE D'ARRETES :

Demande d'arrêté d'autorisation de buvette	
Demande d'arrêté d'autorisation de voirie	

Si oui, merci de cocher la case et de remplir l'imprimé spécifique